

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Marie-Claude Coulombe retire son appel de culpabilité

Montréal, 15 septembre 2005 – Le 9 septembre 2005, au Palais de justice de St-Jérôme, Marie-Claude Coulombe a retiré son appel de culpabilité concernant trois chefs d'accusation qui avaient été portés contre elle par la Commission des valeurs mobilières (maintenant l'Autorité des marchés financiers) le 8 octobre 2002 dans le district de Terrebonne.

Rappelons que le 14 août 2003, au Palais de justice de St-Jérôme, le juge Jean Beaulieu de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, a condamné Marie-Claude Coulombe à payer une amende totale de 3 000 \$ dans un délai de 18 mois. M^{me} Coulombe avait reconnu sa culpabilité aux accusations suivantes :

- avoir exercé l'activité de courtier en valeurs sans être inscrite à ce titre auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), en violation de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières (Loi)* du Québec;
- avoir déclaré à l'occasion d'une opération sur les titres d'Enviromondial inc. que ceux-ci allaient être admis à la cote d'une bourse en violation de l'article 199 (4) de la *Loi*;
- avoir aidé la société Enviromondial inc. à contrevenir à une décision prononcée par la CVMQ le 30 janvier 2002 et interdisant à la société d'exercer toute activité en vue d'effectuer le placement de ses titres en violation de l'article 195 (1) de la *Loi*.

Marie-Claude Coulombe en avait ensuite appelé de sa culpabilité. De plus, rappelons que M^{me} Coulombe fait face à d'autres chefs d'accusations pour avoir contrevenu à la *Loi* dans les districts de Longueuil et de Montréal.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

- 30 -

Information :

Journalistes seulement : Philippe Roy
(514) 940-2176

Émetteurs, courtiers, conseillers et représentants :
(877) 525-0337,
Composez le 1 pour l'industrie
www.lautorite.qc.ca

Consommateurs et épargnants :
(877) 525-0337,
Composez le 2 pour consommateurs